

*Initiatives ministérielles*

Maintenant, du point de vue fiscal, comment le décrierez-vous? Est-ce un étudiant? Est-ce un entrepreneur? Est-ce un employé? Pour les artistes de spectacle, ce genre de vie est plus souvent la règle que l'exception. Et s'il est déjà grave que les artistes aient du mal à assurer leur subsistance, il est inadmissible qu'on ne leur reconnaisse pas de statut professionnel au pays.

Et le projet de loi que nous débattons aujourd'hui vise à reconnaître officiellement l'importance des artistes dans notre société. Pour ce faire, il englobe tout le domaine des relations professionnelles entre les associations d'artistes et les producteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral, dont font partie Radio-Canada, l'Office national du film, le Centre national des Arts et l'industrie de la radiodiffusion.

*[Traduction]*

Le projet de loi prévoit la création d'un tribunal dont la structure serait semblable à celle du Conseil canadien des relations du travail et dont l'objet serait de répondre aux besoins précis des artistes canadiens. Ce tribunal aura donc trois fonctions: premièrement, la répartition de l'univers des arts en secteurs; deuxièmement, l'accréditation d'une association d'artistes pour chaque secteur; et troisièmement, la réglementation des accords-cadres conclus entre les associations d'artistes accréditées et les producteurs.

Le principal avantage que présente ce processus, c'est que les associations d'artistes accréditées et les producteurs ne pourront plus faire l'objet de poursuites en vertu de la Loi sur la concurrence. Le tribunal sera investi des pouvoirs nécessaires pour arbitrer les griefs, régler les plaintes de pratique déloyale et imposer des sanctions en cas d'infraction.

En reconnaissant dans la loi les conditions de travail qui leur sont propres ainsi que le droit de former des associations et de négocier des conditions de travail minimales, ce projet de loi va finalement accorder une place aux artistes dans nos lois ouvrières.

Je sais que des représentants du monde artistique se sont dits inquiets de certains aspects du fonctionnement des associations qui seront accréditées en vertu du régime institué par le projet de loi. Le ministre des Communications a fait savoir que le gouvernement était disposé à améliorer les dispositions pertinentes à condition que, de l'avis de tous les partis, les modifications visent à préserver l'équilibre et les principes fondamentaux de la loi.

Le projet de loi C-7 crée également un conseil du statut de l'artiste qui aura pour mandat de conseiller le

ministre des Communications sur les questions touchant le statut professionnel de l'artiste et aussi de faire des études et des recherches.

Le conseil doit se composer de Canadiens éminents qui promettent de parler haut et fort au nom de leurs collègues.

Les points saillants du projet de loi sont donc la reconnaissance du statut professionnel des artistes au Canada, la création d'un tribunal et la formation d'un conseil consultatif. Personne n'estime cependant que ce projet de loi représente tout ce que nous avons à faire pour les artistes canadiens. Ce projet de loi servira plutôt de fondement à ce que nous pouvons faire. C'est un tremplin qui nous permettra d'examiner toute une série de questions touchant les artistes. Nous sommes en train de prendre des mesures pour protéger les redevances des artistes de la faillite de l'entreprise culturelle. En outre, nous espérons établir un programme pour voir à ce que l'artiste reçoive ce qui lui est dû.

Récemment, mon collègue, le ministre des Finances a élaboré une mesure législative qui permettra aux artistes embauchés de déduire quelques-unes de leurs dépenses professionnelles. Cette mesure encouragera également les professionnels de l'art visuel à faire don de leurs peintures et autres oeuvres d'art sans être pénalisés dans leur déclaration d'impôt.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures que nous sommes en train de prendre dans ce domaine.

*[Français]*

Grâce au projet de loi C-7 devant cette Chambre, le gouvernement veut se doter d'un cadre favorisant ses interventions dans le milieu des arts, interventions qui dépasseront les simples subventions. En effet, mes collègues et moi voyons le monde des arts comme une industrie dynamique, en pleine croissance, qui va au coeur même de notre identité et qui mérite l'appui des gouvernements.

• (1730)

J'ai la conviction que le projet de loi C-7 améliorera le statut de l'artiste au Canada, mais j'aimerais également prendre un peu de temps, monsieur le Président, pour parler des doutes que j'ai entendus à ce sujet.

Certains membres de la communauté artistique ont dit craindre que les décisions que le tribunal propose rendre à propos du statut d'employé ou d'entrepreneur dépendant, plutôt que d'entrepreneur indépendant, puissent être revues et renversées par le Conseil canadien des relations du travail.